

CHARTRE DE CONFIDENTIALITÉ

Intervention informatique générale

Dans le cadre de toute intervention informatique réalisée par BODE Serge Michel (EI) sous l'enseigne ATLAND-3D - qu'il s'agisse de dépannage, maintenance, installation, transfert de données, sauvegarde, configuration réseau ou toute autre prestation informatique - l'intervenant est susceptible d'accéder à l'environnement numérique du client. La présente charte formalise les engagements pris à l'égard du client, particulier ou professionnel.

1. Périmètre d'accès

- L'intervenant n'accède qu'aux éléments strictement nécessaires à l'exécution de la prestation demandée.
 - Aucune consultation volontaire de fichiers, dossiers, messageries ou documents sans lien avec la mission n'est effectuée.
 - L'intervenant s'engage à informer le client si l'exécution de la prestation nécessite un accès à des zones sensibles du système.
-

2. Confidentialité des données

- Toutes les données auxquelles l'intervenant accède dans le cadre de sa mission sont considérées comme strictement confidentielles.
 - Aucune donnée personnelle, professionnelle ou commerciale du client n'est copiée, conservée ou transmise à un tiers.
 - Les informations de connexion (mots de passe, identifiants) communiquées pour les besoins de l'intervention sont utilisées uniquement le temps de celle-ci et ne sont pas consignées.
 - Cette obligation de confidentialité est illimitée dans le temps.
-

3. Comportement professionnel durant l'intervention

- L'intervenant adopte un comportement discret et respectueux de la vie privée du client pendant toute la durée de l'intervention.
 - Aucun commentaire sur le contenu des fichiers, documents ou données observés n'est formulé en dehors du strict cadre technique de la mission.
 - L'intervenant ne divulgue pas d'informations sur ses autres clients, ni sur les systèmes qu'il a pu observer ailleurs.
-

4. Obligation légale de signalement

Conformément à l'article 434-3 du Code pénal, toute personne ayant connaissance d'un crime ou délit commis à l'encontre d'un mineur est tenue d'en informer les autorités compétentes. Cette obligation s'applique indépendamment du contexte de l'intervention.

Au cours d'une intervention, il est possible de découvrir fortuitement des contenus illicites, sans aucune recherche active de la part de l'intervenant. Cela peut se produire via :

- Des noms de fichiers ou de dossiers visibles dans l'explorateur ou sur le bureau.
- Des miniatures générées automatiquement par le système d'exploitation.
- Des titres de vidéos ou documents apparaissant dans l'historique ou la barre des tâches.
- Des aperçus affichés automatiquement par une application sans action volontaire.

Les contenus concernés par cette obligation de signalement sont notamment :

- Tout contenu à caractère sexuel impliquant des mineurs (images, vidéos, fichiers).
- Contenus terroristes, appels à la haine ou apologie de crimes graves.
- Contenus relevant manifestement d'une infraction pénale grave.

En cas de découverte fortuite de tels contenus, BODE Serge Michel (EI) se conformerait à l'obligation légale de signalement auprès des autorités compétentes : Police Nationale, Gendarmerie, ou plateforme PHAROS (pharos.gouv.fr).

Le client en est informé par la présente charte, remise avant toute intervention.

5. Données à caractère personnel - RGPD

- En tant que prestataire indépendant, BODE Serge Michel (EI) traite les données personnelles dans le strict cadre de la mission confiée.
- Aucun traitement ultérieur ni aucune exploitation commerciale de ces données n'est effectué.
- Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement sur ses données auprès de l'intervenant.

Cette charte est remise à titre informatif avant toute intervention. Elle ne requiert pas de signature.

ATLAND-3D - BODE Serge Michel (EI) - Pont-à-Mousson - contact@atland-3d.fr